

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 3 avril 2023

Conseillers municipaux présents :

Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT, Camille BARBAZ

Conseillers municipaux absents :

Florent SERRETTE
Martial VERNEREY - excusé

Conseillers municipaux excusés avec procuration :

Olivier BOILLOT - procuration Maxime FOURNY
Maxime FOURNY a été désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 19h35.

1. Approbation du compte rendu

Mme Anne-Marie Mivelle, 1^{ère} adjointe, ouvre la séance par l'approbation des comptes-rendus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus des conseils municipaux du 13 et du 20 mars 2023.

2. Bois et forêts

Intervention de l'ONF pour les travaux sylvicoles.

M. Emmanuel Dornier et M. Matthieu Perrez nous exposent l'évolution de notre forêt en fonction du changement climatique, de ce fait, face à cette situation, nous devons planter d'autres espèces en particulier des feuillus.

Voilà pour les plantations, de même l'entretien des pistes, des travaux de futaie et d'entretien, des limites parcellaires, et la création de renvois d'eau seront nécessaires d'où l'importance d'intervenir et de préserver au maximum le capital forestier de notre commune en planifiant les travaux pour les années à venir. Tous ces travaux représentent un coût important pour notre commune,

Mme la 1^{ère} adjointe demande une synthèse des informations des travaux à M. Dornier, avec le coût de ceux-ci. Mme Lydie Chanez, adjointe, chargée de la forêt, proposera également des lots d'intervention afin d'établir un appel d'offres aux travailleurs forestiers.

La délibération sera prise lors du prochain conseil.

3. Finances

Lors des précédents conseils, deux propositions des banques Crédit Agricole et Banque Populaire concernant un prêt relais pour le Centre Bourg et renouvellement du prêt du lotissement de La Fruitière avaient été proposées.

M. Philippe Schenk présente la version finale des offres de prêt.

Le Crédit Agricole ne proposait que des prêts à taux variables et, donc nous retenons la Banque Populaire pour des prêts à taux fixes :

Centre- Bourg, choix de l'emprunt relais

La proposition de la banque populaire d'un prêt relais :

- Montant : 500 000 €
- Taux fixe de 3,42 %
- Durée 24 mois.

Lotissement la Fruitière

L'échéance du prêt relais actuellement en cours arrivant à échéance à l'automne et en raison de l'augmentation des taux, il est décidé de relancer immédiatement un nouveau prêt.

La proposition de la banque populaire propose un prêt relais :

- Montant : 300 000 €
- Taux fixe de 3,45 %
- Durée : 36 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les 2 offres de prêts de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté, et donne tout pouvoir à la 1^{ère} adjointe pour signer les contrats.

4. Commission agriculture

Compte-rendu de la commission du 29 mars

Baux

Deux baux sont à renouveler à Monsieur Thierry Côte, la parcelle ZM11 pour un montant de 202.60€ et la parcelle ZM 19 à Messieurs CUBY Laurent et Olivier pour un montant de 41.61€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de ces deux baux.

Vente d'herbe

Sur proposition de la commission, les ventes d'herbe pour 2023 sont les suivantes :

- Parcelles ZC 44 (Seignettes), ZK 18 (Barbouillons), ZB 11 (Seigne des Seignaux) : Bertrand ROUSSEAU (7 abstentions, 2 contres)
- Parcelle ZE 82, lot 1 (Prés Coulons) : Léon JACQUOT
- Parcelle ZE 82, lot 2 (Prés Coulons) : GAEC de la Saugue

- Parcelle ZE 67, lot 2,(Prés Coulons) : Gilles MELET (11 abstentions)
- Parcelle ZE 67, lot 1 (Prés Coulons) : GAEC des Normands
- Parcelles 161 ZH 43, 46, 47, 92, 95 (Communailles) : Julien RATTE

Parcelles du Sillet

Les 2 parcelles du Sillet : ZZ29 et en partie D20 lot n°1 et D 20 lot n°2

La SAFER propose de les mettre en réserve foncière et elles seraient exploitées par un agriculteur suite à un appel à candidature en mettant un bail précaire qui permettrait de la rendre déclarable à la PAC.

Le coût de la convention est de 150 € à la charge de la commune et de 120 € pour le locataire. Le conseil approuve, à l'unanimité, cette proposition et les démarches seront effectuées par M. Joël ALPY, responsable de la commission agriculture. Tout pouvoir est donné à Mme La 1^{ère} adjointe pour signer le bail précaire.

Parcelles de Petit Villard

Deux demandes ont été faites par Maxime GONIN et Baptiste GONIN pour mise en pâture de chevaux sur divers petits terrains communaux. (Mme Chanez Lydie intéressée par la question ne prend pas part au vote)

Le conseil retient à l'unanimité ces deux demandes.

5. Urbanisme et bâtiments

Centre Bourg

Le projet suit son cours et les demandes de dossiers pour les différentes locations sont disponibles en Mairie.

Il est proposé de travailler sur la fixation des loyers et de ses modalités de mise en œuvre. Soliha chargé de cette mission assistera et conseillera la commune en ce domaine. Une première réunion de travail est fixée le lundi 24 avril 2023 à 18h00.

Horloge de Petit-Villard

Le devis fait état d'un montant de 2 410,80 € TTC.

Une étude a été demandée pour protéger la cloche qui subit les intempéries. Le montant pour la protection trop élevé, n'est pas retenu.

Une discussion s'engage sur l'intérêt de la réparation. Des précisions et des études supplémentaires sur la résistance notamment à la foudre sont demandées.

Borne incendie de Froidefontaine

M. Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de la voirie et de l'incendie, rappelle que les travaux de réfection d'adduction d'eau sont en-cours par la SIE du Centre Est et lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été approuvé de déplacer la borne incendie (coin Léaval).

Le devis proposé par l'entreprise Vermot s'élève à 2 520 € TTC.

Le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

6. Intercommunalité : SIVOM, SICTOM

Le SIVOM du plateau de Nozeroy

Le SIVOM du plateau de Nozeroy s'est réuni le 29 mars 2023 pour voter le compte administratif et le budget primitif.

La cotisation de la commune au SIVOM subit une légère augmentation, le montant sera transmis prochainement.

Le SICTOM

Une réunion d'information sur la redevance incitative (effective en janvier 2024), organisée par le SICTOM a eu lieu le 30 mars 2023 à Mignovillard pour les communes du secteur en ramassage collectif : Communailles-en-Montagne était concernée. Il a été rappelé l'importance du tri et du compostage.

Pour commander des composteurs, il est nécessaire de formuler une demande sur le site internet du SICTOM.

7. Divers

Consultations des habitants rue de Walheim et Communailles-en-Montagne

Le samedi 1^{er} avril 2023 a eu lieu un échange avec les habitants de la rue de Walheim concernant une haie entourant une aire de jeu. Ils ont fait part de leur volonté de la garder en l'état. Concernant les installations, ils souhaiteraient disposer d'une table et des bancs.

De même, une rencontre avec les habitants de Communailles-en-Montagne a eu lieu ce même jour. Les problèmes de la fontaine et du stationnement ont été évoqués. Certains habitants souhaitent des places de parking, la demande va être étudiée pour le bon emplacement. La possibilité de pose de deux coussins berlinois a été discutée pour faire ralentir les voitures. Proposition d'un marquage horizontal pour bien séparer la route de la chaussée.

Chalet de la Bourre

La commune est en attente d'une réponse de M. Jean-Michel MONNIN établie par l'intermédiaire de l'huissier de justice.

Par courrier du 2 avril, Mme Claire LACROIX et M Patrick CLAUDET nous informent ne pas donner suite à leur candidature.

Déménagement du secrétariat initial après travaux

Il aura lieu lundi 17 avril 2023 à 9h.

Repas des aînés

Samedi 15 avril 2023 à 12h à la salle des fêtes.

Droit de préemption

Mme la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune pour la vente des parcelles cadastrées ZK 57 (Mignovillard) et ZN 30 (Essavilly),

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 10 mai 2023 à 20h.

Séance levée à 22h00

**Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe**



Anne-Marie MIVELLE